



Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2023 à La Branche, Mollie-Margot (VD)

Présents : 40 personnes, voir liste de présence

Excusés : Waber Jérémy, Oscar Stoll, Olivier Domenjoz, Alexandra Guerini, Thierry et Francine Blanc, Ruth Petralia et Onorio, Marie-Thérèse Chappaz et Marion Granges.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le Président sortant (Frédéric Aebi) :

a) Acceptation ou modification de l'ordre du jour

Pour ouvrir la séance le Président partage un texte sur les vaches avec les membres. Ensuite, il informe que lors de la séance chez Cédric Cheseaux du 24 septembre 2023, tenue en l'absence de la secrétaire, le Président Frédéric Aebi et la caissière Julia Coreth ont présenté leur démission immédiate par suite de divers et multiples dysfonctionnements au sein du comité. Il a été finalement décidé d'organiser une Assemblée Générale extraordinaire pour aborder les démissions de ces deux personnes et les problèmes sous-jacents.

Le Président relève que ce n'était pas prévu que la secrétaire joigne un courrier personnel à la convocation de cette AG extraordinaire.

Personne n'est désigné pour prendre le PV, la séance est enregistrée.

La tension est palpable parmi les membres. K-soul qui a été accusé lors de la séance du 24 septembre 2023 demande que les choses soient clarifiées. On lui reproche d'avoir encaissé CHF 34'800.-. Il demande que les pièces comptables soient montrées.

Par conséquent, l'ordre du jour est modifié suite à certains refus dans l'assemblée. Deux scrutateurs sont élus.

L'ordre du jour est relu et certains points sont modifiés et/ou supprimés, comme suit :

- **Ajout** du point 1. a) Acceptation ou modification de l'ordre du jour
- **Suppression** du point 2. Présentation du PV de la séance extraordinaire du 24.09.23 et **ajout** du point b) Lettre de démission de la secrétaire
- **Suppression** du point 4. au complet
- **Suppression** du point 5. Proposition des membres pour apporter d'éventuelles modifications des points soulevés sous point 4. et **ajout** du point a) chartes des commissions de développement
- **Pas traité** le point 6. car il correspond aux statuts qui sont très claires
- **Suppression** du point 7. d)
- **Maintenu** le point 8. Divers

L'ordre du jour modifié est approuvé à la majorité, 3 abstentions et 1 non. La numérotation de l'ordre du jour est par conséquent renumérotée.



Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2023 à La Branche, Mollie-Margot (VD)

2. Lettres de démission du Président et de la caissière (avec effet immédiat) et de la secrétaire :

Suite à la modification de l'ordre du jour, la présentation du PV de la séance extraordinaire du 24.09.23 n'a pas lieu d'être. Le Président et la caissière lisent leur lettre de démissions. Frédéric Aebi s'exprime sur la difficulté qu'il a rencontré lors de son mandat de Président et il reconnaît avoir sous-estimé le travail que cela représentait et qu'il n'a pas toujours pu répondre aux demandes de validation et au suivi des projets dont la secrétaire lui faisait part. Julia Coreth quant à elle, souligne que l'ARB est une association et que les décisions se prennent de manière collégiale. Julia est offusquée de ne pas avoir eu de mots à dire sur les projets.

b) La secrétaire lit sa lettre de démission au 31 décembre 2023

Barbara Schneider rend attentive l'assemblée au fait qu'étant payée 600.-/mois, elle s'est sentie responsable et si quelque chose ne se faisait pas elle se sentait responsable de le faire. * Les lettres de démissions peuvent être demandées pour consultation auprès du secrétariat.

Delphine Girod constate que le dysfonctionnement du comité est un problème d'ordre humain.

Annigna exprime sa déception et sa profonde tristesse de « perdre Barbara » avec toutes ses connaissances, ses compétences et tous les liens construits, entre autres avec la Suisse allemande (Demeter, etc..) et tous les bénéficiaires que cela a apporté à l'association. Elle souhaite que les liens perdurent.

3. Présentation des comptes 2022, selon le format extrait de la comptabilité (par Julia Coreth et Jean-Christophe Piccard) :

Selon Jean-Christophe Piccard, contrôleur des comptes en 2022, personne en 2022 n'est parti avec la caisse, l'argent n'a pas été dépensé, sans qu'on ne puisse en trouver la trace. Dixit Jean-Christophe : « Grosso modo je n'ai pas de reproche à faire, même si j'ai bien emmerdé, même si j'ai été un peu méchant, j'ai aussi compris certaines choses, après coup ».

K-soul revient sur les accusations énoncées à l'assemblée du 24. 09. 2023 à savoir qu'il a été accusé d'être un « escroc, de détournement de fonds, de vol autorisé, de Hold Up! » toutes ces accusations graves relèvent du pénal et elles ont été retranscrites dans le PV, selon les propos de Julia et de Jean-Christophe. Il questionne et demande qu'on lui présente des factures sur les CHF 34'800.- qu'on lui aurait octroyé depuis quelques années. A savoir pour le site internet soit CHF 10'800.-. Pour les conférences tous les premiers jeudis du mois, soit CHF 6'000.-/par année (qui selon les dires, au début au chapeau, puis + CHF 100.-, puis aujourd'hui CHF 3'600.- de salaire pour K-Soul, plus CHF 2'400.- pour la location du Jardin Cosmique). Par conséquent, K-soul demande que le comité reconnaisse que les chiffres énoncés lors de la séance du 24.09.2023 sont des mensonges. Pour cela les choses vont être éclaircies et il est décidé que ce point sera repris lors de l'AG en 2024.

Barbara intervient à plusieurs reprises pour expliquer que les projets sont planifiés et budgétés en début d'exercice pour pouvoir faire des recherches de fonds par la suite.



Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2023 à La Branche, Mollie-Margot (VD)

4. Proposition des membres :

a) Chartes des commissions de développement

Barbara Schneider explique que Frédéric Aebi et Julia Coreth ont décidé de baisser les tarifs proposés pour les intervenants pour une journée de formation de CHF 1'000.- à CHF 500.- et de limiter à 12 personnes minimum. Plusieurs personnes dans l'assemblée s'expriment à ce sujet avant de passer au vote. Il est alors décidé à la majorité avec 3 abstentions et 1 non de ne pas limiter le nombre à 12 personnes et de repasser à CHF 1'000.- d'honoraires pour une journée de formation.

5. Quelle direction donner au futur de l'A.R.B. ? Diverses pistes à débattre, ces points seront soumis au vote après échanges des participants :

- a) élection d'un nouveau comité et clore cette situation.
- b) élection d'un comité de transition pour analyser plus en profondeur la situation
- c) dissolution de l'A.R.B. (éventuellement à envisager)
- d) autre

Le point b) a été voté. Un comité de transition est proposé. Sept personnes s'engagent à relever le défi, dans tous les cas jusqu'à l'Assemblée Générale au printemps 2024. A savoir :

- Alain Bizard
- Marisa Noël
- Diana Danko
- Manuel Hurni
- Maya Berger
- Stéphane Mih
- Eric Roulier

Ils sont applaudis par l'assemblée.

6. Divers

Mahesh transmet quelques mots de la part de Marie-Thérèse Chappaz « Avec tout ce qu'il se passe dans le monde, on ferait mieux de s'élever plutôt que de s'enfoncer les uns, les autres. Seul le but compte : c'est la biodynamie. On ferait mieux de remercier Barbara et K-soul, pour tout ce qu'ils ont fait pour l'association. Faire le procès à des personnes qui ne sont pas présentes (24.09.23), ça ne se fait pas ! Il faudrait bien tourner 7 fois la langue dans sa bouche avant de causer ».

Puis Barbara lit un message de Marion Granges (annexe).

Le Président clôt l'assemblée vers 17h. Frédéric Aebi, Julia Coreth et Barbara Schneider sont remerciés. A leur tour, ils remercient toutes les personnes présentes à cette assemblée. Il est proposé de faire une minute de silence pour se rassembler autour de « l'être » de l'ARB (Association Romande de Biodynamie), avant de continuer nos échanges pour ceux qui le souhaitent autour d'un verre de l'amitié.